

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

Le vingt mai deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

Etaient présents : M. LOIZON, M. MATIAS, Mme BLENET, M. CORNEAU, M. OUVRARD, Mme DUPOISSON, M. JUZEAU, Mme FORGET, M. BOURRY, M. PINARD, M. PIEDOUE, Mme HELIOU, Mme FROIN, M. ABELS, Mme SEGRETAIN.

Absents : Mme CAILLER, M. TESSIER Mme MUSART, Mme COGNEAU, excusés.

Madame Séverine BLENET a été élue secrétaire.

I – VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Suite à une réunion de la commission Vie Locale, qui a rencontré les associations, et après avoir pris connaissance des bilans financiers, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions pour l'année 2019.

ASSOCIATIONS	MONTANT
CCAS	6 000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Thilouze	470,00 €
Club Loisirs et Amitiés	300,00 €
P'tits Thilouzains	300,00 €
Sports et Loisirs Thilouzains	1 000,00 €
Comité d'Animation de Thilouze	300,00 €
Comité d'Animation de Thilouze bal 13 Juillet	1 200,00 €
Lire à Thilouze	300,00 €
Lire à Thilouze « animation Noël » (report non versé 2018)	200,00 €
ASVL école de foot	300,00 €
Monsters Hot Rockers	300,00 €
UNC Thilouze	300,00 €
Cantine de Thilouze	300,00 €
Ecole – sorties scolaires	1 350,00 €
Ecole - visite du collège et de l'Assemblée Nationale	500,00 €
Ecole - « projets école »	1 920,00 €
Collège - projet micro-entreprise	100,00 €
Gym Enfants Artannes	250,00 €
Basket Club Artannes	100,00€
Tennis Club Pont de Ruan	100,00€

Sainte Maure Athletic Club	100.00€
Souvenir Français	50,00 €
Amicale des Maires du Canton	150,00€
TOTAL	9 890.00€

Quelques précisions sont apportées :

Bien que la subvention au profit de l'association Lire à Thilouze soit incluse dans le transfert de charges de la bibliothèque, elle est toutefois reconduite pour cette année. Les animations sont maintenant prises en charge par la CCTVI.

La subvention pour le Comice agricole n'est pas renouvelée, celles des Comités de jumelage non plus en raison du peu d'activités avec les communes ; des discussions sont en cours pour un regroupement des différents jumelages.

L'Amicale des Maires du canton a fait savoir que le montant de la subvention demandée est de 0.20€ par habitant ; il est toutefois décidé de verser un montant forfaitaire de 150 €.

II - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER CHEMIN DECOUVERTE PATRIMOINE

L'Union Européenne, dans le cadre du programme de financement LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), peut apporter un soutien financier aux projets de valorisation de leur territoire entrepris par les communes (fiche-action 1), avec des taux plafond de 60 % de la dépense HT. Le programme est mis en œuvre localement par le Pays Indre et Cher.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour la création d'un circuit de découverte du petit patrimoine.

Ce projet comprend :

- La création d'un cheminement piétonnier, dont le point de départ se situera derrière l'église, pour la découverte du petit patrimoine du bourg (lavoirs, église, loge de vigne, croix, maisons anciennes, ancienne voie romaine), avec une signalétique composée de pupitres et de plaques explicatives de ce patrimoine, ainsi que des végétaux en partie inspirés d'ouvrages d'Honoré de Balzac,
- La réhabilitations du lavoir communal et l'aménagement paysager de ses abords.
- La mise en valeur de l'espace autour de l'église par la création de massifs bordés de pierre le long de la rue et la redéfinition de la place située à l'arrière de l'église.
- L'aménagement en partie paysager de l'ancien terrain de sports situé en prolongement de ce parking, la création d'une aire de pique-nique et l'installation d'un éclairage.

Hormis les travaux du lavoir, d'éclairage et de voirie derrière l'église, le reste du projet sera réalisé en régie par les agents des services techniques de la commune.

Une partie de ce programme a d'ores et déjà bénéficié d'une subvention de 10 340.00 € de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre dans le cadre du fonds de concours pour les projets touristiques communaux.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Montant estimatif Dépenses		Montant estimatif Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant
Réhabilitation lavoir	10 000.00€	Subvention CCTVI - appel à projets touristiques	10 340.00 €
Aménagement abords église	23 000.00€	Subvention LEADER	30 600.00€
Signalétique petit patrimoine	12 000.00€	Autofinancement	10 060.00€
Aménagement massifs	6 000.00€		
Total opération HT	51 000.00€	Total recettes Hors Taxes	51 000.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de lancer cette opération représentant une dépense totale de 51 000.00 € et de solliciter une subvention auprès de l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER, par l'intermédiaire du Pays Indre et Cher.

IV - INTERCOMMUNALITE

- Vote sur le nombre de délégués au conseil communautaire TVI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-6-1 ;

Vu la circulaire n°NORTERB1833158C du 27 février 2019 ;

Vu le courrier de la Préfecture d'Indre-et-Loire en date du 12 avril 2019 relatif à la recomposition de l'organe délibérant ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-58 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau et de la Communauté de Communes du Val de l'Indre au 1er janvier 2017, et création de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°181-260 en date du 19 décembre 2018 portant modifications statutaires de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°191-18 en date du 23 janvier 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 181-260 du 19 décembre 2018 relatif aux modifications statutaires de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;

Considérant la possibilité de conclure un accord local en respectant strictement l'article L 5211-6-1 du CGCT ;

Considérant que l'accord local est soumis aux conditions de majorité suivantes : deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population ;

Vu le nombre de sièges prévu par le droit commun, soit 46 ;

Vu le nombre de sièges possible avec accord local (+25% maximum), soit 57 ;

Vu la proposition du bureau communautaire en date du 9 mai 2019 d'un accord local à 55 sièges ;

Il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre de conseillers communautaires à 55 et de valider la répartition des sièges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte,

- De fixer le nombre de conseillers communautaires à 55 pour le nouvel EPCI
- De valider la répartition des sièges suivante par commune :

Commune	Nombre de sièges
Monts	7
Veigné	6
Esvres-sur-Indre	5
Montbazou	4
Azay-le-Rideau	3
Saint-Branchs	3
Artannes-sur-Indre	3
Sorigny	3
Truyes	3
Cheillé	2
Thilouze	2
Saché	2
Lignièrès-de-Touraine	2
Vallères	2
Pont-de-Ruan	1
Villaines-les-Rochers	1
Rivarennés	1
Villeperdue	1
Bréhémont	1
Sainte Catherine de Fierbois	1
La Chapelle aux Naux	1
Rigny-Ussé	1

- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cette délibération à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire.

- Groupement de commandes assurances (hors personnel)

Monsieur le Maire expose qu'en 2016, la Communauté de Communes a coordonné le groupement de commandes des assurances (protection juridique, dommages aux biens, responsabilités et flotte automobile) constitué des communes de Monts, St Branchs, Azay-le-Rideau, Sorigny et de Touraine Vallée de l'Indre.

Le marché d'assurances arrivant à son terme le 31 décembre prochain, il a été proposé à l'ensemble des communes de constituer un nouveau groupement de commandes. La durée prévisionnelle du futur marché est de 4 ans.

8 communes ont répondu favorablement (Azay-le-Rideau, Monts, Saint-Branchs, Thilouze, Sorigny, Rigny-Ussé, Rivarennés et Montbazou).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes des assurances et de désigner des membres pour représenter la commune à la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal,

Considérant le projet de convention constitutive du groupement de commandes des assurances ;

Vu le code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes des assurances ;
- Désigne pour siéger à la commission d'appel d'offres :

Membre titulaire	M. Eric LOIZON
Membre suppléant	Mme Dominique DUPOISSON

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

- Projet de panneaux lumineux

Le projet, piloté par la CCTVI, prévoit de financer, pour chaque commune qui le souhaite, la fourniture d'un panneau électronique couleur, lumineux et simple face, avec la possibilité d'acheter un panneau en double face, dont le supplément de coût sera à la charge des communes. Il remplacera l'affichage papier, et fonctionnera avec l'éclairage public. Les frais d'installation, d'accès au réseau électrique et de maintenance seront à la charge des communes. Le contenu, géré par la CCTVI, comprendra deux tiers d'informations communautaires et un tiers d'informations communales.

Certains emplacements, dont celui du carrefour de la rue des Lavandières, sont soumis à l'avis de l'ABF qui préconise de fixer le panneau sur le mur d'un bâtiment. Il conviendra de réfléchir au choix d'un panneau simple ou double et à son emplacement.

Un groupe de travail se réunira le samedi 25 mai à la suite de la visite de terrains.

- Liste des dossiers et réunions de la TVI et autres EPCI

Le conseil municipal prend connaissance des réunions communautaires et syndicales passées et à venir, dont le conseil communautaire jeudi 24 mai.

Pour la saison culturelle 2020, la commission culture propose de diviser le territoire en 5 parties, pour une meilleure répartition des spectacles.

V – PERSONNEL COMMUNAL

- Recrutement chargé d'accueil et de communication

70 candidatures ont été reçues suite à l'annonce diffusée auprès de Pôle Emploi, du Centre de Gestion, puis sur le Thilouze l'Info.

Après une première sélection, 5 candidates, dont 4 de la commune, ont été reçues pour un exercice, puis pour un entretien avec 3 agents du service administratif suivi d'un second avec le Maire et les 3 adjoints.

C'est Mme Sandra METROT, habitant la commune, qui a été retenue et a pris ses fonctions le 20 mai avec une période d'un mois de formation avec Stéphanie qui quittera la mairie à la fin du mois de juin.

- Agent en CDD aux services techniques

Cédric PIEMONT, habitant la commune, a été recruté pour renforcer le personnel des services techniques pendant 4 mois. La personne prévue initialement, qui venait depuis 2 ans, n'a pu se libérer pour des raisons de santé.

- Livraison Kangoo hydrogène prévue début juillet

Les 4 agents des services techniques suivront une formation pour la conduite de ce véhicule.

VI- GROUPES DE TRAVAIL

- Installation de jardinières rue de l'Eglise

La mairie a reçu deux réponses à l'enquête lancée auprès de l'ensemble des habitants de la rue de l'Eglise, suite à la pose de 3 jardinières à titre d'essai.

L'une d'entre elles a demandé à ce que la jardinière du milieu soit un peu décalée, ce qui a été fait.

- Aménagement parking derrière l'église

Le conseil municipal prend connaissance du plan établi pour les aménagements prévus derrière l'église.

L'entreprise TPPL a présenté un devis, dans le cadre du groupement de commandes, pour la pose de bordures en granit le long de l'arrière de l'église et de la rue afin de créer des massifs, et pour la remise en état de parking. L'ensemble s'élève à la somme de 18 203.30 € HT ; il est souhaité que ces travaux soient réalisés avant mi-juillet.

Un devis du SIEIL est en attente pour la prolongation de l'éclairage public. Des devis sont également attendus pour la plantation de végétaux.

- Réunion commission scolaire, délégués parents et enseignants

Des propositions ont été faites pour améliorer l'accès à l'école et pour l'extension des bâtiments scolaires. Certaines d'entre eux pourront être inscrites dans la pré-programmation du futur Contrat de Pays 2020-2026 :

- Extension du préau en priorité
- Déplacement du parking enseignant sur le nouveau terrain (environ 20 places) et construction d'une salle de motricité dans le prolongement des 2 classes primaires situées en bordure de ce terrain;
- Prolongation des chemins piétonniers jusqu'au fond du parking enseignant actuel, casser la rampe de l'entrée de l'école et la refaire dans l'autre sens avec une pente douce ;
- Maintien de l'entrée actuelle pour les primaires et peut-être envisager l'entrée de l'école maternelle en passant derrière la cantine ;
- Construction d'une salle de classe pour les « Grande Section » en prolongement des sanitaires primaires pour ne faire qu'un bloc maternelle, ce qui entraînerait un déplacement du terrain stabilisé pour conserver des cours de récréation assez grandes de chaque côté.

- Maison médicale

Les aménagements intérieurs sont en cours, le retard des premiers mois de construction a été rattrapé. Le choix des sols et de la faïence vient d'être fait par les médecins et les infirmières. La livraison est prévue pour le 15 septembre et l'entrée des locataires au 1^{er} octobre

- Proposition d'achat de terrains

Un groupe de travail se réunira samedi prochain 25 mai à 11h pour aller voir des terrains que les propriétaires proposent de vendre à la commune, aux « Prés de l'Etang » et rue de la Vallée du Lys.

VII - VIE LOCALE

- Le bureau de vote est établi pour les élections européennes du dimanche 26 mai de 8h à 18h.
- Le devis du feu d'artifice du 13 juillet, proposé par Pyro-Concept et présenté au conseil municipal, est retenu pour un montant de 3 480.00 € TTC.
- Un compte rendu de la réunion publique organisée dans le cadre du Grand Débat National a été transmis aux membres du conseil municipal
 - La campagne de capture des chats errants s'est déroulée du 2 au 19 avril, avec la capture de 8 animaux qui ont été identifiés au nom de la commune et stérilisés.
 - L'enquête publique pour l'aliénation de trois chemins ruraux s'est déroulée du 2 au 16 mai
 - La commune est inscrite au concours du fleurissement

Prochaines manifestations :

- 25.05 : randonnée semi-nocturne du Comité d'Animation
- 28.05 : Cross de l'école
- 1.06 : Animation Pirates à la bibliothèque
- 14.06 : Concours de belote du Club Loisirs et Amitiés
- 17.06 : Assemblée générale du SLT

VIII- QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil communautaire du 27 juin est reporté au jeudi 4 juillet, date prévue de la prochaine réunion du conseil municipal, elle-même décalée au jeudi 11 juillet.
- Il est proposé qu'un bilan des réunions avec les délégués du personnel, soit présenté par les délégués des élus.
- La distribution des bacs individuels d'ordures ménagères se termine, il est précisé que la taille du conteneur varie en fonction du nombre de personnes au foyer
- L'enfouissement des réseaux se termine rue de la Baronne, les anciens poteaux doivent être enlevés prochainement. Les travaux de la rue de la Vallée du Lys devraient commencer à l'automne.
- Il est proposé de prévoir la rénovation de la porte du cimetière qui est en mauvais état.
- Dany BOURRY vient d'écrire un livre sur l'histoire des cheminots qui étaient dans la résistance pendant la guerre 1939-1945, pour leur rendre hommage.
- Une remarque est faite sur l'intolérance constatée envers les personnes qui tondent parfois en dehors des horaires autorisés.
- Il est fait part du manque de visibilité à la sortie du cabinet médical rue de la Baronne; il est compliqué de mettre un miroir à cet endroit, où il n'y a pas de zone 30.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 22 h 45 .

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 11 juillet 2019 à 20 h 00.

LOIZON Eric	
MATIAS Alain	
BLENET Séverine	
CORNEAU Sébastien	
BOURRY Dany	
CAILLER Aline	excusée
HELIOU Sabrina	
DUPOISSON Dominique	
FORGET Nicole	
COGNEAU Carine	excusée
JUZEAU Patrice	
MUSART Valérie	excusée
OUVRARD Daniel	
PIEDOUE Eric	
SEGRETAIN Noémie	
TESSIER Christophe	excusé
ABELS Grégory	
FROIN Laëtitia	
PINARD Yannick	